



ORGANISE LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

VOUS ÊTES

Un loueur de meublés de tourisme

VOUS SOUHAITEZ

Faire classer ou reclasser votre hébergement touristique

A VOTRE DISPOSITION

Bouches-du-Rhône Tourisme vous fournit :

- Un guide du meublé de tourisme.
- Un cahier des charges.
- Un dossier de pré-visite.
- Un bon de commande.
- Un site de déclaration en mairie en ligne.

QUELS BÉNÉFICES ?

- Un hébergement visité et qualifié, correspondant aux normes nationales.
- Une valorisation sur tous les supports de communication notamment myprovence.fr, site web grand public de Bouches-du-Rhône Tourisme.
- Une valorisation sur les divers supports de communication et de promotion des Offices de Tourisme (selon les modalités de chaque Office de Tourisme).
- Une reconnaissance départementale d'une offre de qualité.
- Un abattement fiscal possible de 71%.
- La possibilité d'accepter les chèques vacances comme moyen de paiement.

NOS ENGAGEMENTS

Sous 90 jours maximum, vous obtenez votre classement pour 5 ans.

VOTRE ENGAGEMENT FINANCIER

130 € avec dégressivité si plusieurs meublés

VOTRE CONTACT

Mireille Tatay
Tél. : 04 91 13 84 13 – mtatay@myprovence.fr